

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Bort-les-Orgues.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,
Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Martine Leclerc,
Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,
Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Maryse Badia,
Sandra Delibit qui a donné pouvoir à Tony Cornelissen,
Pierre Fournet qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
Jean-François Loge qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
Daniel Mazière qui a donné pouvoir à Claude Bauvy,
Jean-Marc Michelin qui a donné pouvoir à Henri Granet,
Dominique Miermont qui a donné pouvoir à Francis Roques,
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à Jean Bilotta,
Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,
Nelly Simandoux qui a donné pouvoir à Philippe Roche,

Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Michèle Chastagner, excusée (non représentée)
Daniel Couderc, excusé (représenté),
Catherine Durand, excusée (non représentée),
Baptiste Galland, excusé (non représenté),
Chantal Guivarch-Paisnel, excusée, (non représentée),
Serge Guillaume, excusé (représenté),
Cécile Martin (représentée par Valérie Lamour),
Christiane Monteil, excusée (non représentée),
Gérard Moratille, excusé (non représenté),
Didier Pénéloux, excusé (non représenté),
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Michel Saugeras, excusé (représenté),
Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 12/04/17

Le président,



M. Eric Cheminade est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 17 // votants = 94

Convention de mise à disposition du service informatique de la ville d'Ussel

Considérant que Haute-Corrèze Communauté ne dispose pas de service informatique ;

Considérant que l'article 166 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 permet à une commune de mettre tout ou partie de ses services à la disposition d'un EPCI intercommunal dont elle est membre ;

Considérant qu'une convention de mise à disposition du service informatique de la commune d'Ussel avait déjà été mise en place en 2016 et s'achève au 31 mars 2017.

Considérant que le président propose de renouveler cette convention afin que le service informatique de la Ville d'Ussel intervienne auprès de Haute-Corrèze Communauté, selon un planning et un coût précisé dans la convention.

Considérant que la présente convention est conclue à partir du 1er avril 2017 pour une durée de un an et que le coût d'intervention horaire de cette prestation a été fixé par délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2016, à hauteur de 27,50 € par heure.

Après en avoir délibéré favorablement à raison à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la demande de mise à disposition ci-dessus exposée ;
- autorise le président à signer la convention de prestations de services informatiques avec la commune d'Ussel ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
À Bort-les-Orgues, le 30 mars 2017

Le président,

Pierre Chevalier

